

22
décembre
2016

VICTOIRE

DES INTÉRIMAIRES DE BLANCARDE AVEC



Après un bail de 18 mois passés au sein de la SNCF, après avoir eu plusieurs promesses d'embauches orales, après avoir été formés aux spécificités du travail, après avoir répondu parfaitement aux attentes de la direction.

Celle-ci, sans aucune morale, décide de mettre fin aux espoirs d'embauche de 5 jeunes, pour en recruter 5 autres courant janvier.

Devant une telle injustice les intérimaires ont décidé de faire une action au prud'homme pour espérer être un jour cheminot.

Pour que le prud'homme puisse remplir pleinement son rôle, une action en référé a été également déposée. Il nous semblait légitime que les intérimaires soient encore sous contrat avec la SNCF lors du rendu du tribunal des prud'hommes.

En réponse et par vengeance, la SNCF a décidé d'avancer le terme des contrats et de « virer » les intérimaires juste avant les fêtes de fin d'année le 19 décembre.

Aujourd'hui, le tribunal ordonne à la SNCF de prolonger le contrat des intérimaires jusqu'à fin Mars.

1 bataille de gagnée...

Place aux prud'hommes le 27 janvier.

Pour la victoire finale???